

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE DES CIRCULATIONS DOUCES

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	19
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Épinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE

Délibération n° 2021-156

Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur David ROS a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI
Monsieur Stéphane BAZILE a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis
Monsieur Richard TRINQUIER Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Lucie SELLEM

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE DES CIRCULATIONS DOUCES

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

VU le dispositif de soutien régional aux projets cyclables en vigueur ;

VU la délibération n°2018-199 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 portant approbation du Schéma directeur des circulations douces et de son programme triennal d'investissement 2018-2020 ;

VU la délibération n°2021-84 du Conseil communautaire du 31 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour la révision du Schéma directeur communautaire des circulations douces et des plans vélos communaux ;

CONSIDÉRANT l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique cyclable ambitieuse pour améliorer le cadre de vie, favoriser le report modal, réduire les nuisances sonores et la pollution ;

CONSIDÉRANT le plan vélo comme un outil de planification de la politique cyclable et de programmation des investissements déclinés dans un plan d'actions triennal ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et des 20 communes du territoire à faire émerger une politique cyclable cohérente et coordonnée au travers du groupement de commandes en cours ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission n°8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 09 juin 2021 ;

Délibération n° 2021-156

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE le concours financier de la Région Île-de-France au taux maximal ;
2. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau



Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 . 20210616 - mc 135119 - DE - 1 - 1

Date AR Préfecture : 22 juin 2021

– Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr